

SÉNAT DE BELGIQUE.

FEUILLETON des Pétitions sur lesquelles il sera fait Rapport dans la séance du 22 Décembre 1834.

1° Les Bourgmestre et Assesseurs de la Commune de Rumbecke (Province de la Flandre Occidentale) demandent à être déchargés de la subvention de traitement allouée au Brigadier garde-champêtre.

Conclusions du rapport de la Commission :

Ordre du jour.

2° Le Sieur Anciaux, domicilié à Glimes, présente des observations sur le cadastre.

Conclusions du rapport de la Commission :

Renvoi au Ministre des Finances avec demande d'explications et dépôt au bureau des renseignements.

3° Les dames veuves Griffith et Schubrick, Anglaises, domiciliées à Bruxelles, demandent à être indemnisées des pertes qu'elles ont essuyées lors des journées de septembre 1830.

Conclusions du rapport de la Commission :

Dépôt au bureau des renseignements jusqu'à l'émanation de loi sur la matière.

4° Renseignemens transmis par Monsieur le Ministre de l'Intérieur sur la pétition du Sieur Jobard, domicilié à Bruxelles, qui réclamait une nouvelle législation en matière de brevets d'invention.

Conclusions du rapport de la Commission :

Dépôt au bureau des renseignements.

5° Les Administrations communales de Lillo, Stabroeck, Beirendrecht et Santvliet (Province d'Anvers), présentent des observations sur le projet de loi relatif aux indemnités.

Conclusions du rapport de la Commission :

Renvoi au Ministre de l'Intérieur et dépôt au bureau des renseignements.

6° Les administrations des Polders d'Austruwel, Wilmarsdonck, Eeckeren, Merxem et Borgerweert (Province d'Anvers), présentent des observations sur le projet de loi relatif aux indemnités.

Conclusions du rapport de la Commission :

Renvoi au Ministre de l'Intérieur et dépôt au bureau des renseignements.

7° Les administrations des Polders d'Oorderen, Wilmarsdonck et Oordam, (Province d'Anvers), présentent des observations sur le projet de loi relatif aux indemnités.

Conclusions du rapport de la Commission :

Renvoi au Ministre de l'Intérieur et dépôt au bureau des renseignements.

8° Le Sieur Royer, Inspecteur provincial du cadastre de la Flandre-Orientale, domicilié à Gand, présente des observations sur les indemnités dues aux Agens du Cadastre.

Conclusions du rapport de la Commission :

Renvoi au Ministre des Finances avec demande d'explications et dépôt au bureau des renseignements.